



Commune d'Agneaux

COMPTE-RENDU de la séance de Conseil municipal Du **16 DÉCEMBRE 2020**

Date de convocation : 10/12/2020

Date d'affichage : 17/12/2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le dix décembre, s'est assemblé au lieu extra-ordinaire de ses séances, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Dany DAVID, Patrick SIMON, Elisabeth LEGRAND, Michel DUPONT, Géraldine PAING, Jean-Pierre LEBICTEL, Danièle LECHEVALLIER, Hervé BRIXTEL, Yolande MARIE, Evelyne MASSICOT, Lydie TANAY, André BULUCUA, Claudine MIDI, Nathalie BLOUET, Christelle PERRUAUX, Guillaume MARTIN, Jean-Charles ENOT, Etienne CHOISY, Elodie HAUTOT, YingYing LECLERC, Guillaume CLAYE, Cyril CRESPIN, Christophe FOUILLEUL, Baptiste GIARD, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Olivier DUVAL (pouvoir à Evelyne MASSICOT), Anne-Lise CHAMPVALONT (pouvoir à Mme PERRUAUX).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Baptiste GIARD** a été désigné comme secrétaire de séance.

QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2020 est adopté **à l'unanimité**.

DÉLIBÉRATION N°5.2.1/2020/12/06 – ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'adopter le projet de règlement joint en annexe.

DÉLIBÉRATION N° 3.6/2020/12/07 – SERVITUDES DE PASSAGE ET DE CANALISATION SUR LA PARCELLE AK N°251

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** :

- D'établir une servitude de passage et une servitude de canalisations sur la parcelle AK 251, au bénéfice de la parcelle AK 249 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Le notaire sera désigné au moment de la vente de la propriété. Les frais seront supportés par le demandeur.

DÉLIBÉRATION N° 8.8/2020/12/08 – POINT FORT ENVIRONNEMENT – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BROyat DE BOIS

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

DÉLIBÉRATION N°4.2/2020/12/09 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE – RENOUElLEMENT D'UN POSTE DE VACATAIRE

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de renouveler l'emploi de vacataire créé par délibération en date du 23 septembre 2020, pour le second trimestre de l'année scolaire 2020 / 2021 (janvier-février-mars 2021) à raison de 09 heures par semaine. Le taux de vacation proposé est égal à 25 € / heure.

DÉLIBÉRATION N° 4.1/2020/12/10 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA CLARINETTE

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire.

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de créer, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- un emploi **d'assistant territorial d'enseignement artistique, ou d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe**,
- pour une quotité de **9 heures** par semaine.

Cet emploi d'ATEA est un emploi de catégorie B de la filière culturelle. Les candidats devront justifier d'un ou de diplômes permettant d'enseigner et, le cas échéant, d'une expérience professionnelle.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire recruté en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article **3-3 de la loi n° 84-53 modifiée, 1, 2, 3, 4, 5**. Dans cette perspective, l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'assistant d'enseignement artistique ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (sauf pour le recrutement en vertu du CDD article 3-3,1° « absence de cadre d'emploi » : indiquer IB + IM.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges inhérentes à l'emploi créé seront prévus au budget primitif 2021.

DÉLIBÉRATION N°4.2/2020/12/11 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – RESTAURANT SCOLAIRE – CREATION D'UN EMPLOI DE VACATAIRE

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de compléter le contrat d'un vacataire comme suit :

- 1h/jour scolaire du 02 novembre 2020 au 16 février 2021, soit h
- Taux horaire = 15 €.

DÉLIBÉRATION N°7.5.1.2/2020/12/12 – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE EDMOND PIEDAGNEL – SUBVENTION DÉPARTEMENTALE – AMENDES DE POLICE

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- De décider de la réalisation des travaux d'aménagement de la place Edmond PIEDAGNEL sur l'année 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police auprès du conseil départemental de la Manche ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N° 1.1/2020/12/13 – SDEM50 - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : Michel DUPONT – 4^{ème} adjoint.

Vu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**,

- De décider la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « Place Edmond PIEDAGNEL »,
- De demander au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le deuxième trimestre 2021,
- D'accepter une participation de la commune de 74 000 €,
- De s'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- De s'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- De donner pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

DÉLIBÉRATION N°7.1.5/2020/12/14 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : M. Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'admettre en non-valeur des créances pour un montant de 1 856,70 €, sachant que les crédits correspondants sont prévus au BP 2020.

DÉLIBÉRATION N°7.1/2020/12/15 – DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Rapporteur : M. Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise la régularisation des écritures comptables relative à des écritures d'amortissements de frais d'immobilisations incorporelles, pour un montant de 1 431,32 €.

Section de fonctionnement :

Dépenses	Chapitre / article	Recettes
+ 1 431.32 €	042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
-1 431.32 €	- 6811 « Dotations aux amortissements »	0.00 €
	- 023 « Virement de la section d'investissement »	

Section d'investissement :

Dépenses	Chapitre / article	Recettes
0.00 €	040 – Opérations d'ordre ente sections	+ 1 431.32 €
	- 2802 « Autres contributions »	-1 431.32 €
	021 : Virement de la section de fonctionnement	

DÉLIBÉRATION N°7./2020/12/16 – CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Rapporteur : M. Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- De constituer les provisions suivantes :

Articles budgétaires	Motif de la constitution de la provision	Evènement	Echéance de sortie des ressources	Montant
6875 « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels ».	Indemnisation des commerçants de la place Edmond PIEDAGNEL	Notification aux titulaires du marché de travaux, et démarrage des travaux prévus début 2021	Budget 2021 ou 2022 en fonction de la date d'achèvement des travaux, et de l'instruction des demandes	25 000.00 €
	Expertise Côteaux de la Vire	Ordonnance de jugement février 2020	Budget 2021 selon l'ordonnance du juge qui sera rendue	10 000.00 €
6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »	Créances irrécouvrables sur exercices antérieurs : 2015 et suivants (redevance périscolaire)	Ancienneté de la créance (1)	Admissions en non-valeurs prononcées par le Service de Gestion comptable de Saint-Lô (SGC)	12 614.00 €
6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant »	Gros travaux d'entretien des bâtiments municipaux	Engagement du diagnostic de Conseil en Energie Partagée (CEP) : délibération de 09 / 2020.	Budgets 2021 et suivants	40 000.00 €
TOTAL				87 614.00 €

(1) Concernant le critère de valorisation du risque, il vous est proposé de retenir l'ancienneté de la créance appréciée comme suit :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	25 %
N-2	50 %
N-3	100 %
Antérieur à N-3	100 %

Ainsi, le stock de provisions à constituer en 2021, par rapport au total des créances à recouvrer, est le suivant :

CREANCES RESTANT A RECOUVRER		CALCUL DE LA PROVISION	
Exercices des créances	Montant	Taux de dépréciation	Montant de la provision
2016 et antérieurs à 2016	5 930.95 €	100 %	5 930.95 €
2017 (N-3)	1 650.50 €	100 %	1 650.50 €
2018 (N-2)	4 407.59 €	50 %	2 203.94 €
2019 (N-1)	11 311.63 €	25 %	2 827.90 €
2020 (N)	22 394.32 €	0 %	0.00 €
TOTAL	45 694.99 €	%	12 613.29 € (Arrondis à 12 614.00 €)

- De choisir le régime des provisions semi-budgétaire ;
- D'opter pour le calcul des dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants selon le principe de l'ancienneté, et selon les modalités exposées ci-dessus ;
- D'approuver la constitution de provisions pour risques et charges à hauteur de 80 000 € ;
- De prévoir l'inscription des dotations aux provisions ainsi calculées au budget primitif 2021 ;
- De préciser que les dotations complémentaires sur le compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » seront ouvertes annuellement lors du vote budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La délibération correspondante sera transmise à M. le Comptable du Service de Gestion Comptable de Saint-Lô.

DÉLIBÉRATION N° 2020/12/17 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (APCP).

Rapporteur : M. Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**,

- D'approuver le présent rapport ;
- D'accepter l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) tels que proposés ci-dessous ;
- D'autoriser M. le Maire à liquider et exécuter les mandats correspondants aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessous.

AP 2020 – 01 : Opération d'équipement n° 102 – Création d'un nouveau cimetière.

DEPENSES (€)						
MONTANT de l'AP (€)	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
625 500.00	13 500.00	312 500.00	299 500.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES (€)						
	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Subvention (DETR 40%)	0.00	42 000.00	168 000.00			
FCTVA	984.00	8 268.00	2 215.00	51 263.00	49 130.00	
Total des recettes	984.00	50 268.00	170 215.00	51 263.00	49 130.00	
Autofinancement	12 516.00	262 232.00	129 285.00			

AP n° 2020 – 02 : Extension du centre-ville d'AGNEAUX.

SALLE POLYVALENTE

DEPENSES (€)						
MONTANT de l'AP (€)	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2 265 000.00	10 000.00	69 500.00	63 500.00	19 500.00	1 383 000.00	719 500.00

RECETTES (€)

	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Subvention (DETR 40%)	0.00	0.00	0.00	55 000.00	385 000.00	110 000.00
FCTVA	0.00	0.00	1 640.00	11 401.00	10 417.00	3 199.00
CPS	0.00	0.00	0.00	0.00	160 000.00	80 000.00
Autofinancement	10 000.00	69 500.00	61 860.00	- 46 901.00	827 583.00	526 301.00

CREATION D'UN NOUVEAU QUARTIER

DEPENSES (€)

MONTANT de l'AP (€)	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
670 000.00	0.00	17 500.00	14 000.00	11 000.00	322 000.00	305 500.00

RECETTES (€)

	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Subvention (DETR 20 %)	0.00	0.00	0.00	0.00	72 793.00	36 397.00
FCTVA	0.00	0.00	0.00	2 871.00	2 297.00	1 804.00

CPS	0.00	0.00	0.00	0.00	20 000.00	20 000.00
Autofinancement	0.00	17 500.00	14 000.00	8 129.00	226 910.00	247 299.00

DÉLIBÉRATION N°7.1/2020/12/18 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : M. Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'arrêter le budget primitif de l'exercice 2021 comme suit :

Sections	Dépenses totales (€)	Recettes totales (€)	Soldes €
Fonctionnement	3 643 069	3 737 455	94 386
Investissement	1 302 612	1 466 294	163 682
TOTAL	4 945 681	5 203 749	258 068
Excédent/ Déficit			258 068 €

Le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et selon les modalités suivantes :

- Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement ;
- Par chapitre avec définition d'opérations, pour la section d'investissement.

(Présentation du budget prévisionnel annexé)

Fin de séance à 21 h 56.